

Québec, le 30 octobre 2014

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

✓ ✓
Fédération des médecins spécialistes du Québec
2, Complexe Desjardins, Porte 3000
C.P. 216, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

OBJET : Invitation – Participation au comité de suivi de l'Action concertée sur les modes de rémunération des médecins

✓
Comme vous le savez peut-être, le Commissaire à la santé et au bien-être, en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC), lançait en janvier 2014 l'appel de propositions suivant auprès de la communauté scientifique pour l'attribution de deux projets de recherche portant sur les modes de rémunération des médecins : http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/nouvelles/fichiers/AP_BE_2014-2015.pdf

Au terme du concours, deux subventions ont été offertes http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/comm_AC-BE_2014-2015.pdf. Vous trouverez ci-jointes les fiches résumant les deux projets financés.

À l'instar de chaque Action concertée du FRQSC, un comité de suivi sera mis sur pied pour suivre l'évolution des projets et faciliter l'appropriation des résultats tout au long de la démarche. Ce comité est formé des chercheurs financés et du ou des partenaires de l'Action concertée (le Commissaire, dans ce cas-ci). L'animation et l'organisation des rencontres sont la responsabilité du FRQSC.

Nous souhaitons vous inviter à faire partie du comité de suivi. Nous estimons que la contribution d'un représentant de votre organisation pourrait enrichir cette démarche, en raison de vos connaissances particulières en ce qui concerne la rémunération des médecins québécois.

Nous prévoyons que le comité de suivi de cette Action concertée se réunira deux fois par année, à Montréal ou à Québec. Les rencontres seront d'une durée approximative de 3 heures et nous désirons tenir la première rencontre au début de l'hiver 2015.

Les rencontres de suivi sont partie intégrante du programme des Actions concertées et ont pour objectifs de :

- permettre aux chercheurs et étudiants de présenter l'état d'avancement de leurs travaux de recherche aux partenaires ;
- permettre aux partenaires de bien comprendre les activités en cours (les principaux objectifs, les principales étapes accomplies et à accomplir, le ou les échéanciers, les retombées attendues) ;
- permettre aux chercheurs et étudiants de consulter ou de questionner les partenaires sur des politiques, programmes ou données issus de leurs organismes respectifs ;
- permettre des échanges stimulants et conviviaux (sur des aspects spécifiques ou sur les finalités de chacun des projets) entre les chercheurs et étudiants et ceux qui, ultimement, pourront être des utilisateurs de la recherche.

Les rencontres du comité ont une visée d'accompagnement des parties prenantes dans une optique de transfert de connaissances. Il est donc très important que la personne que vous désignerez puisse être présente à chacune des rencontres prévues.

Nous vous saurions gré de nous signifier votre intérêt à participer à ce comité **d'ici le 14 novembre prochain**, auprès de M^{me} Suzanne Dupont au : 418 643-3260 ou par courrier électronique (suzanne.dupont@csbe.gouv.qc.ca).

Espérant une réponse favorable à notre invitation, nous vous prions d'agrèer,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le commissaire,



Robert Salois

p.j. 2

→ À répondre



2014-11-12 12:08

A "Robert.Salois@csbe.gouv.qc.ca" <Robert.Salois@csbe.gouv.qc.ca>

cc

ccc

Objet RE: Invitation du Commissaire à la Santé et au bien-être

Bonjour madame Dupont,

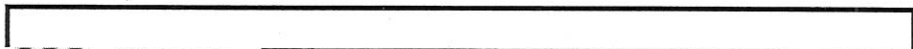
Suite à l'invitation de M. Robert Salois, nous désirons vous informer que

accepte de faire partie du comité de suivi au nom de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Merci de nous faire part très rapidement des dates qui seront retenues pour les deux rencontres durant l'année 2015.

Nous vous souhaitons une bonne journée.

Meilleures salutations,



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
SPÉCIALISTES
DU QUÉBEC

✓
✓
✓
✓
✓
✓
fmsq.org

De : Suzanne.Dupont@msss.gouv.qc.ca [mailto:Suzanne.Dupont@msss.gouv.qc.ca] De la part de Robert.Salois@csbe.gouv.qc.ca

Envoyé : 30 octobre 2014 16:39

À . ✓

Objet : Invitation du Commissaire à la Santé et au bien-être

**** AUCUN DOCUMENT PAPIER NE SUIVRA CET ENVOI ****

Bonjour,

Bien vouloir prendre connaissance de la lettre d'invitation, ci-jointe, que vous transmet M. Robert Salois, commissaire à la santé et au bien-être.

Suzanne Dupont

Secrétaire principale pour
ROBERT SALOIS

Commissaire à la santé et au bien-être

1020, route de l'Église, 7^e étage

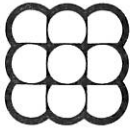
Québec (Québec) G1V 3V9

Téléphone : 418-643-3260

Courriel : suzanne.dupont@csbe.gouv.qc.ca

Avis relatif à la confidentialité

Le présent courriel et tout fichier qui y serait joint sont à l'usage exclusif du destinataire visé par ce courriel ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Leur contenu est confidentiel et peut comporter des renseignements protégés. Toute utilisation, diffusion ou copie non autorisée du contenu est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce courriel ou si vous l'avez reçu par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur de ce message et supprimer de façon permanente le présent courriel et tout fichier qui y est joint en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.



01 DEC. 2014

Le 26 novembre 2014

Monsieur Robert Salois
Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église, bureau 700
Québec (Québec) G1V 3V9

Monsieur le Commissaire,

Le 12 septembre dernier, par voie de communiqué, nous apprenions que le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et vous-même, annonciez l'octroi de deux subventions dans le cadre du programme Actions concertées. Or, quelle ne fut pas notre surprise de constater que l'une de ces subventions avait été octroyée au chercheur Damien Contandriopoulos pour « procéder à l'analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec ».

La Fédération des médecins spécialistes du Québec, s'étonne et ne peut d'aucune manière cautionner l'octroi de ce contrat au chercheur pour des raisons qui nous apparaissent évidentes. Nous sommes d'avis que M. Contandriopoulos n'a ni l'objectivité ni la rigueur intellectuelle requises pour traiter adéquatement de ce sujet. En effet, comment pourrait-il s'acquitter de cette tâche avec honnêteté alors que ses *a priori* sont clairement biaisés, comme en font foi ses nombreuses interventions publiques sur le sujet au cours des dernières années? Poser la question, c'est y répondre.

Dans un mémoire déposé le 22 octobre dernier devant la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre des auditions portant sur le projet de loi n°10, Damien Contandriopoulos écrit notamment ceci à propos de la rémunération des médecins :

« Pour que de telles transformations se matérialisent, il faudrait aussi agir au niveau systémique et en particulier agir sur le modèle de financement actuel de trois enveloppes autonomes – une enveloppe pour les établissements, une enveloppe pour les médicaments et une enveloppe pour les médecins. En effet, s'il est clair qu'il existe actuellement des silos dans le fonctionnement du système de santé, ces silos apparaissent comme étant en grande partie le produit des silos de financement. De même, **les connaissances scientifiques sur les modes de rémunération des médecins indiquent qu'ils influencent la pratique médicale et, ultimement, qu'ils ont un impact sur la productivité, l'accessibilité, la continuité et la pertinence des soins. Il existe un large consensus sur le fait qu'une réforme des modes de rémunération des médecins fait partie des éléments incontournables pour améliorer la performance du système de santé québécois.** Finalement, toujours au niveau systémique, le palier central a un rôle à jouer de manière beaucoup plus structurante pour favoriser des pratiques cliniques fondées sur les données probantes et inciter à une amélioration de la pertinence des soins. »

Lors des échanges avec les parlementaires, M. Contandriopoulos a ajouté :

« Et un autre levier qui est central, c'est tout celui qui touche la rémunération médicale. Il faut se servir du mode de rémunération et des enveloppes de rémunération médicale pour orienter la pratique dans la direction où on la veut. Et là encore, quand on regarde la première ligne; actuellement, on a des modes de rémunération des médecins qui sont souvent contre-productifs par rapport à ce qu'on vise : accessibilité, augmentation de la productivité et travail interdisciplinaire. »

De tels propos dénotent un biais évident que vous ne pouvez ignorer. Ce n'est toutefois pas le seul reproche que nous lui adressons. En 2013, dans le cadre d'un article publié dans *Healthcare Policy* (vol. 9, n° 2), Damien Contandriopoulos a traité de la question de la rémunération et de la productivité des médecins. Se basant sur les données contenues dans le tableau SM 21 produit par la RAMQ en 2012, il a conclu que, malgré l'apport d'un plus grand nombre de médecins, la hausse de la rémunération ne s'est pas traduite par une hausse de productivité.

Sa thèse a été largement reprise sans autre questionnement de la part de l'AQESSS et a trouvé écho chez bon nombre de journalistes, chroniqueurs et analystes. La FSMQ a alors tenu à rectifier les faits en publiant une lettre ouverte le 4 février 2014 (<https://www.fmsq.org/fr/lettre/-/contenu/lettreopinion20140204/3945252>).

Loin de se rétracter, Damien Contandriopoulos en rajoutait dans un article publié le 17 février dans *Le Devoir* (<http://www.ledevoir.com/societe/sante/400098/la-productivite-des-medecins-decline>).

De par ses déclarations publiques sans équivoque, force est de constater que Damien Contandriopoulos est en conflit d'intérêts, et nous estimons qu'il n'a pas l'objectivité requise pour effectuer les travaux de recherche dans le cadre du mandat que vous lui avez confié. Nous sommes stupéfaits que le FRSCQ et le FRQS aient retenu sa demande de fonds après une prise de position aussi catégorique. Ce sont 250 000 \$ provenant de fonds publics, et le Québec compte certainement des chercheurs tout aussi compétents qui n'auront pas ce biais de sélection des données puisque la réponse est déjà si évidente au départ! M. Contandriopoulos n'aura aucune ouverture à évaluer des résultats possiblement différents de ce qu'il affirme haut et fort et nous croyons que son éthique de chercheur aurait dû lui recommander de ne pas postuler sur ce projet, il ne s'agit pas d'un forum de discussion...

Dans les circonstances, la FMSQ exige que Damien Contandriopoulos soit écarté des travaux visant l'analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec. Advenant le cas où ce dernier accomplissait ce mandat, sachez que la FMSQ n'hésiterait pas à intervenir sur la place publique pour dénoncer ses positions extrêmes qui enlèvent toute crédibilité à ses futurs résultats.

Espérant que vous saurez prendre une décision éclairée à la lumière des éléments que nous venons de vous soumettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

✓
✓
✓

c. c. M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec et membre du conseil d'administration du FRSCQ et
Président du conseil d'administration du FQRS

Québec, le 10 décembre 2014

✓
✓
Fédération des médecins spécialistes du Québec
2, Complexe Desjardins, Porte 3000
C.P. 216
Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

OBJET : Subvention accordée à Monsieur Damien Contandriopoulos dans le cadre de l'action concertée sur les modes de rémunérations des médecins

✓
J'ai pris connaissance de votre lettre datée du 26 novembre dernier, dans laquelle vous exigez que M. Damien Contandriopoulos soit écarté des travaux visant l'analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec.

Afin de clarifier certains enjeux soulevés dans votre lettre, il m'apparaît utile de rappeler le contexte dans lequel la subvention de recherche a été octroyée. Comme vous le savez, le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a choisi de faire appel au Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) afin de répondre à un besoin de connaissance entourant les modes de rémunération des médecins. Ce besoin a été défini et précisé par le CSBE, en collaboration avec les Fonds (Société et culture et Santé), dans un appel de propositions soumis par le FRQSC à la communauté scientifique québécoise en janvier 2014.

Le programme Actions concertées du FRQSC, dans le cadre duquel s'inscrit l'appel de propositions, vise à permettre la réalisation de projets utiles et directement en lien avec les besoins des partenaires dans ce cas-ci, le CSBE et le FRQS. Le FRQSC s'assure que les projets se déroulent dans le respect de la liberté académique et de la propriété intellectuelle des chercheurs et qu'ils correspondent aux plus hautes normes de qualité scientifique. Pour atteindre ce dernier objectif, nous tirons profit de l'expertise du FRQSC en matière d'évaluation, qui encadre tout le processus d'évaluation, incluant les aspects éthiques (notamment en ce qui a trait aux conflits d'intérêt).

À l'étape de l'évaluation scientifique, chaque projet soumis est évalué par un comité d'experts nationaux et internationaux en fonction des critères présentés dans l'appel de propositions. Parmi ces critères figurent ceux de la qualité scientifique du projet et la capacité scientifique de l'équipe.

À terme, c'est ce même comité qui recommande ou non le financement des projets, recommandations que le conseil d'administration du FRQSC et le partenaire sont tenus d'entériner, à moins que des irrégularités aient été relevées dans le processus d'évaluation.

Dans le cas que vous soulevez, le FRQSC et le CSBE ont été à même d'attester que le processus d'évaluation s'est déroulé de façon juste et rigoureuse. Par conséquent, les deux équipes ayant reçu les meilleures notes dans leur volet respectif ont reçu et accepté l'offre de subvention. Ce faisant, ils ont accepté les conditions du FRQSC en lien avec ces subventions¹ incluant les dispositions en lien avec l'éthique et la conduite responsable en recherche.

Par ailleurs, les Fonds de recherche du Québec se sont récemment dotés d'une Politique sur la conduite responsable en recherche². Cette politique formule des attentes claires en matière de conduite responsable en recherche à l'intention de la communauté scientifique du Québec, une condition essentielle à l'obtention d'un octroi des FRQ. Elle interpelle directement les établissements (universitaires, collégiaux, etc.) auxquels sont versées les subventions obtenues par les chercheurs. Ces derniers doivent notamment promouvoir un climat d'intégrité, et de responsabilité en recherche et assurer le leadership dans le processus de gestion des allégations de manquement à la conduite responsable en recherche.

En raison de la rigueur avec laquelle s'est déroulé le processus de concours et d'attribution des subventions offertes dans le cadre de l'Action concertée dont nous avons confié la gestion au FRQSC, ainsi que de l'ensemble des dispositions mises en place par ce dernier pour assurer que la recherche s'effectue dans les meilleures conditions, je demeure confiant en la capacité des deux projets financés à produire des connaissances utiles et en lien avec nos besoins de recherche.

Enfin, le programme Action concertée prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi pour bien comprendre le déroulement des projets en cours, leur évolution et les choix qui sont effectués pour l'atteinte des objectifs de recherche. Ce comité est sous la responsabilité du FRQSC mais sa composition est décidée par le partenaire. C'est pourquoi vous avez reçu, le 30 octobre 2014, une invitation de notre part à faire partie de ce comité et il me fait plaisir que vous ayez accepté cette invitation.

Veuillez agréer,

✓

l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire,

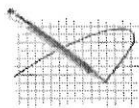


Robert Salois

c.c. : M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec et membre du conseil d'administration
du FRSCQ et Président du conseil d'administration du FQRS

¹ Ces conditions sont consignées dans les Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec, disponibles à partir du lien suivant : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/regles-generales.pdf>

² <http://www.frq.gouv.qc.ca/conduite-responsable>



Anne Robitaille/MSSS/SSSS

2014-12-10 22:01

A Marco Thibault/MSSS/SSSS@ssss

cc

ccc Robert Salois/MSSS/SSSS

Objet Lettre ✓ FMSQ

1 pièce jointe

Lettre réponse



FMSQ.pdf

Bonjour M. Thibault,

En suivi de notre échange de cet après-midi, je vous fais suivre, pour information, la réponse du commissaire à la lettre de ✓
✓ qui exigeait que la subvention de recherche versée à Damien Contandriopoulos dans le cadre de l'Action concertée lui soit retirée. Le ministre étant en copie de cette lettre, j'imagine qu'elle vous est parvenue.

Pour toute question supplémentaire que vous auriez, n'hésitez surtout pas à me contacter. Espérant le tout utile,
Ar

Début du message transféré :

Expéditeur: "Suzanne Dupont" <Suzanne.Dupont@msss.gouv.qc.ca>

Destinataire: "Anne Robitaille" <anne.robitaille@msss.gouv.qc.ca>

Objet: Lettre ✓ FMSQ

Bonjour Anne,

Voici la lettre numérisée

Suzanne



Suzanne
Dupont/MSSS/SSSS
2015-01-26 16:00

A nmartel@fmsq.org
cc Anne Robitaille/MSSS/SSSS@SSSS
ccc
Objet Lettre réponse FMSQ - Actions concertées

*Commissaire
à la santé
et au bien-être*

Québec 

Bonjour,

Pour faire suite à la demande de Mme Robitaille, je vous fais suivre copie d'une lettre réponse adressée à

✓
Espérant le tout à votre convenance,

Meilleures salutations.



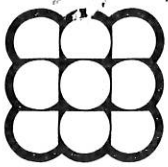
FMSQ - Actions concertées - Réponse lettre de ✓ .pdf

Suzanne Dupont
Secrétaire principale pour
ROBERT SALOIS
Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église
Bureau 700, 7e étage
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone: 418 643-3260



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement
AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles.
Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement
l'expéditeur et effacer ce courriel.



07 DEC. 2015

Montréal, le 1^{er} décembre 2015

Monsieur Robert Salois
Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église, bureau 700
Québec (Québec) G1V 3V9

Monsieur le Commissaire,

Comme vous le savez, en dépit des sérieuses réserves, la Fédération a accepté votre invitation à participer aux travaux du comité de suivi du mandat de recherche octroyé dans le cadre du programme « Actions concertées », visant à « procéder à l'analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé ».

Au départ, nous avons été étonnés de l'octroi du contrat de recherche à M. Damien Contandriopoulos, en raison de ses multiples prises de position sur la place publique concernant le mode de rémunération des médecins.

Ayant assisté à quelques rencontres de ce comité de suivi, nos craintes se sont avérées. D'abord, la trajectoire idéologique poursuivie par M. Contandriopoulos et ses proches collaborateurs concernant le mode de rémunération des médecins au Québec n'a pas changé d'un iota. Cette même idéologie préconçue guide la conduite des travaux que vous lui avez confiés. Nous en voulons pour preuve, entre autres, le mémoire qu'il a déposé avec ses collaborateurs en février dernier dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques portant sur le projet de loi n°20. Ces mêmes personnes composent en large partie l'équipe du volet 2 qui est responsable de la portion « analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé ».

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à lire ledit mémoire présenté par Damien Contandriopoulos, Astrid Brousselle, Arnaud Duhoux, Mylaine Breton, Mélanie Perroux et Geneviève Champagne, publié sur le site de l'Assemblée nationale. En outre, le groupe de M. Contandriopoulos recommande : « *Que la mise en place annoncée d'un mode de financement par activité pour l'activité hospitalière s'accompagne d'une étude de la faisabilité et de projets pilotes pour modifier le mode de rémunération des médecins en établissement de manière à inclure une composante salariale significative comprise dans le financement des établissements. Il est plausible de croire qu'il existe actuellement un volume significatif de soins dont la pertinence clinique est faible ou ambiguë et qui disparaîtrait si l'incitation financière de la rémunération à l'acte était amoindrie* ».

.../2

Toutes ses interventions publiques ne visent que l'atteinte d'un objectif : l'imposition du salariat aux médecins. De toute évidence, le projet que vous lui avez confié ne servira qu'à alimenter son approche.

V

Dans les circonstances, vous comprendrez, M. le Commissaire, que la Fédération des médecins spécialistes du Québec n'a d'autre choix que de se retirer de ce comité. Nous ne saurions cautionner ces travaux puisque les conclusions sont déjà écrites à l'avance.

Nous analyserons le rapport lorsqu'il sera disponible avec notre rigueur habituelle. S'il y a lieu, nous n'hésiterons pas à dénoncer publiquement un travail qui s'effectue entre initiés, grâce aux fonds publics et malgré nos mises en garde.

J'ajoute en terminant que d'opposer la rémunération des médecins aux autres professionnels de la santé n'augure rien de bon pour l'avenir du système de santé. Vous en conviendrez!

Espérant que vous comprendrez notre position, nous vous prions d'agréer, M. le Commissaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

V

V

- c. c. Dr Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Jacques Cotton, président-directeur général, Régie de l'assurance maladie du Québec
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
M. Rémi Quirion, scientifique en chef, Fonds de recherche du Québec

Québec, le 9 décembre 2015

✓
✓
Fédération des médecins spécialistes du Québec
2, Complexe Desjardins, Porte 3000
C.P. 216
Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

✓
J'ai pris connaissance de votre lettre du 1^{er} décembre par laquelle vous nous informez de votre décision de vous retirer du comité de suivi relatif aux projets de recherche sur le mode de rémunération des médecins.

Nous prenons bonne note de votre choix et c'est à regret que nous en informerons les membres du comité.

Nous vous prions d'agréer, ✓ nos salutations distinguées.

Le commissaire,



Robert Salois